



ASSOCIATION DES
PRODUCTEURS DE
FILMS ET DE
TÉLÉVISION DU
QUÉBEC

Le 15 août 2008

L'Honorable James Flaherty

Ministre des Finances – Finances Canada
Tour est, 19^e étage, L'Esplanade Laurier
140 rue O'Connor
Ottawa, Ontario, K1A 0G5

Par courriel

Objet : Consultations pré-budgétaires 2008

Monsieur le Ministre,

Veillez trouver ci-joint le mémoire que l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) dépose dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2008. Ce mémoire détaille les besoins prioritaires de l'industrie de la production cinématographique et télévisuelle.

Le gouvernement doit continuer à soutenir l'industrie du cinéma et de la télévision et doit le démontrer par des mesures concrètes. Outre les succès obtenus et l'intérêt des auditoires, la production cinématographique et télévisuelle représente des milliers d'emplois au Canada. Il faut continuer à faciliter l'accès des Canadiens à des productions créées et produites au Canada, avec de la main-d'œuvre canadienne, pour un public canadien, donc des productions qui nous ressemblent. Ce secteur industriel et culturel doit demeurer une priorité pour le gouvernement lors de l'établissement de ses enveloppes budgétaires.

En terminant, l'APFTQ remercie le ministère des Finances ainsi que le Comité permanent des finances de l'opportunité de présenter les priorités de cette industrie. L'APFTQ est disponible pour discuter plus en détail de la situation de ce secteur, pour participer à des consultations ou à des groupes de discussion et pour approfondir certaines des idées exprimées dans ce document.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Brigitte Doucet
Directrice générale adjointe
bdoucet@apftq.qc.ca
Tél. : 514-397-8600



ASSOCIATION DES
PRODUCTEURS DE
FILMS ET DE
TÉLÉVISION DU
QUÉBEC

CPB 2008

**Mémoire de
L'ASSOCIATION DES
PRODUCTEURS DE FILMS ET DE TÉLÉVISION DU QUÉBEC
(APFTQ)**

**Présenté au
Ministère des Finances
du gouvernement du Canada
et au Comité permanent des finances
de la Chambre des communes**

**Dans le cadre des
Consultations pré-budgétaires 2008**

Le 15 août 2008

SOMMAIRE EXÉCUTIF

L'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (**APFTQ**) représente plus de 130 entreprises de production cinématographique et télévisuelle indépendante, soit la majorité des entreprises québécoises produisant pour le petit et le grand écran, en langue française et en langue anglaise.

Après une augmentation de 7 % l'an dernier, le volume global de la production cinématographique et télévisuelle au Canada a **augmenté de 2 %** avec tout près de **5 milliards de dollars** pour 2006-2007¹. Cette croissance tient surtout à une activité plus grande dans le secteur de la production télévisuelle; celui de la production cinématographique a ralenti. La part du Québec s'élève à près de 1,3 milliards de dollars soit plus de **25 % du volume national**, elle bénéficie d'une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente.

Tout le secteur a été la source, directe et indirecte, de **126 900 emplois** équivalents temps plein (ETP) au Canada en 2006-2007, dont 48 800 emplois (ETP) directement impliqués, soit une **hausse de près de 1 %** par rapport à 2005-2006. La part de la main-d'œuvre québécoise représente **32 200 emplois** (ETP) directs et indirects.

Voici la priorité pour chacun des deux secteurs que nous représentons :

- 1) *Secteur du film* : Bonifier le financement pour le long métrage en trois volets : augmenter l'enveloppe budgétaire du Fonds du long métrage du Canada, créer un fonds distinct pour le long métrage documentaire, et soutenir la coproduction internationale;
- 2) *Secteur de la télévision* : Augmenter le financement fédéral du Fonds canadien de télévision, et ce, sur une base pluriannuelle.

¹ Données extraites du « Profil 2008 : Rapport économique sur la production cinématographique et télévisuelle au Canada » une étude réalisée par le Groupe Nordicité Ltée, et commanditée par l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ), l'Association canadienne de production de films et de télévision (CFTPA) et le ministère du Patrimoine canadien, dont une copie est disponible au www.apftq.qc.ca sous l'onglet « publications », publié en février 2008.

SECTEUR DU FILM

Bonifier le financement du long métrage

Nous considérons qu'**une injection de 50M\$ dans le cinéma au Canada est nécessaire pour relancer cette industrie**, soit 15M\$ pour une majoration minimale du FLMC, 5M\$ pour un fonds consacré au long métrage documentaire destiné aux salles et 30M\$ pour la création d'un fonds de coproduction.

Depuis ses débuts, le Fonds du long métrage du Canada a donné à l'industrie canadienne les moyens nécessaires pour produire des longs métrages de qualité. Les recettes-guichet des films de langue française représentent 20,8 % du total national, par rapport à 26,6 % l'année précédente. Les recettes-guichet nationales ont subi le même sort en voyant leur part du marché chuter de 4,2 % l'an dernier à 3,2 % en 2007. Il s'agit d'une baisse importante qui doit être enrayerée.

Le Fonds est doté de deux composantes : un volet sélectif et un volet automatique qui est réservé aux sociétés de production ayant généré le plus de recettes-guichet. Ces deux volets, d'une importance comparable, sont malheureusement sous-financés. Les manchettes des journaux ont souvent mentionné que l'industrie québécoise était victime de ses succès : une meilleure performance aux guichets signifie plus de fonds attribués pour reconnaître ces résultats et donc moins de fonds pour le programme sélectif. Le programme sélectif constitue une façon de préserver la diversité des genres, le cinéma d'auteur ainsi que la multiplicité des sources de productions.

Pour reconnaître et soutenir le succès des productions québécoises et afin de conserver l'équilibre entre les deux marchés linguistiques, c'est tout le budget du Fonds qu'il faudrait doubler. **Nous demandons au gouvernement de reconnaître et soutenir les succès exceptionnels de l'industrie québécoise et les besoins de l'industrie canadienne en augmentant de 15M\$ l'allocation budgétaire du Fonds du long métrage du Canada.**

Le budget actuel du Fonds ne permet pas d'élargir l'admissibilité aux longs métrages documentaires sans réduire la production de longs métrages de fiction déjà sous financée. L'importance du documentaire destiné aux salles et sa popularité grandissante auprès du public canadien sont remarquables. Afin de favoriser l'émergence de ce type de production au Canada, dans les deux marchés linguistiques, il est essentiel de prévoir un Fonds qui y est spécialement consacré. Téléfilm Canada a établi, il y a trois ans, un projet pilote pour le long métrage documentaire, mais ce projet est en révision pour le moment. **Nous demandons donc au Gouvernement de créer un fonds de 5M\$ réservé spécifiquement au long métrage documentaire, et ce, de façon permanente.**

Les coproductions avec l'étranger permettent aux producteurs participants de mettre en commun des ressources créatrices, artistiques, techniques et financières pour

réaliser des œuvres réputées « locales » chez eux. Le savoir-faire des producteurs canadiens est reconnu à travers le monde, et ce, depuis plusieurs années.

La réalité économique de l'industrie exige que les producteurs créent des partenariats étrangers pour maintenir leur volume de production. Non seulement la coproduction répond aux objectifs de la diversité culturelle mais elle favorise un partenariat qui permet généralement de compléter le montage financier de projets pour lesquels les seules ressources nationales sont insuffisantes. En fait, elle vise le partage des risques financiers et la réciprocité ce qui, à terme, signifie une croissance de l'activité de production tout en assurant une diffusion sur les marchés des partenaires. La diffusion internationale, c'est l'image de marque des productions canadiennes, et par conséquent celle du Canada.

Un sommet de 925 millions de dollars a été atteint en 2000. En 2007, on constate une croissance de 14 % du volume par rapport à celui de l'an dernier. La coproduction se chiffrait à 478 millions de dollars, dont 195 millions ont été dépensés au Canada.

Plusieurs raisons expliquent ce déclin par rapport à l'an 2000. Une de ces raisons mais non la moindre, est que le financement actuel disponible au Canada est insuffisant. Les politiques canadiennes de financement sont mal adaptées aux besoins de la coproduction internationale. **Un fonds de 30M\$ doit être consacré à la coproduction.**

Le Canada a déjà été chef de file en coproduction internationale, notamment avec les productions jeunesse et les documentaires. Un certain équilibre a déjà régné quant à l'alternance des productions majoritaires et minoritaires. Malheureusement, depuis quelques années, le Canada et surtout le Québec, deviennent de plus en plus des partenaires minoritaires face à leurs partenaires étrangers. Pendant que certains espèrent que la coproduction devienne un mode alternatif de financement au Canada, la réglementation se complexifie de plus en plus et nuit à la croissance de la coproduction. Le Canada n'est plus considéré comme un partenaire de premier plan par ses alliés reconnus.

Le temps est venu de s'arrimer aux grands courants commerciaux ainsi qu'aux nouvelles réalités des marchés étrangers. La coproduction a déjà fait ses preuves par le passé. Aujourd'hui c'est de soutien dont elle a besoin. Des mesures énergiques doivent être mises en place pour freiner l'érosion de la place culturelle et économique que le Canada occupe dans le monde. Car, il s'agit bel et bien d'un enjeu de société. À l'ère des frontières virtuelles, si nous ne défendons pas notre territoire culturel à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières, d'autres forces envahiront les marchés très rapidement.

SECTEUR DE LA TÉLÉVISION

Augmenter le financement fédéral du Fonds canadien de télévision, et ce, sur une base pluriannuelle

La crise du financement du FCT a été évitée, pour le moment. Le renouvellement de la contribution de 100 millions de dollars par année pour deux ans, se termine au printemps prochain. La Ministre Verner ne s'est toujours pas prononcée sur les recommandations du CRTC concernant l'avenir du FCT. **C'est un financement sur une base pluriannuelle de cinq ans qui serait nécessaire afin de sécuriser toute l'industrie.**

Depuis plus de 10 ans, le Fonds canadien de télévision a soutenu la production de plus de 22 000 heures de télévision canadienne de haute qualité diffusées en heures de grande écoute aux auditoires canadiens. Pour chaque dollar investi par le FCT, c'est plus de 2,49 \$ qui est financé par des investissements externes au Fonds.

Il faut toutefois donner à l'industrie les moyens de continuer à se convertir au mode haute définition et, tout particulièrement, les moyens de produire de plus en plus de contenu médiatique² afin de s'assurer que les diffuseurs canadiens puissent répondre à la demande, que les Canadiens continuent d'avoir accès à du contenu de qualité et que les émissions canadiennes trouvent une place sur les marchés d'exportation et sur les nouvelles plateformes de diffusion. Également, devons-nous souligner que le budget alloué au FCT n'a jamais été ajusté pour tenir compte de l'inflation : les coûts augmentent mais le financement ne suit pas la tendance. À tout le moins, la participation du gouvernement fédéral au FCT devrait être à la hauteur de la participation des entreprises de distribution de radiodiffusion.

Dans une correspondance de décembre 2005 du *Canadian Film and Television Industry Council* adressée aux différents ministères canadiens, on recommandait une **hausse budgétaire de 95M\$ pour le FCT** afin de satisfaire un peu plus la demande de contenu canadien des diffuseurs, accélérer la transition au mode numérique et suivre le niveau de l'inflation. Cette demande est toujours d'actualité.

L'APFTQ croit sincèrement que le Fonds canadien de télévision demeure essentiel au financement d'une production canadienne de qualité. L'APFTQ croit aussi fermement que le FCT, par l'évolution de ses programmes de financement à la production canadienne, a suivi le rythme de l'évolution du milieu de la radiodiffusion pour le plus grand bénéfice du système de radiodiffusion, des radiodiffuseurs publics et privés, des créateurs et des producteurs indépendants canadiens.

L'APFTQ souhaite que le gouvernement canadien maintienne ses engagements envers une production canadienne de qualité et apporte son soutien à la poursuite des objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion*.

² Expression utilisée pour référer à toute production de contenu culturel offerte sur les nouveaux médias.